



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOÛT 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la convocation :	04/08/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	20h00
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint M Cyril BLANC M André BONNEFOY Mme Emilie CARBONNET Mme Claire MIRAS M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	M Éric AUBERT M Mikaël CALVI M Maurice FORNO M Pascal REYNIER
Absent(es) :	
Pouvoir(s) :	
Secrétaire de Séance :	M Claude SUZAN
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	07
Conseillers votants :	07

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 10 juillet 2020 et le 11 août 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Opérations d'investissement, plans de financement et demande de subventions dans le cadre du CDST 2020/2022
4	Décision modificative n° 01
5	Election du délégué et de son suppléant au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel régional du Mont Ventoux
6	Questions diverses

Monsieur le Maire compte 7 membres présents et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19h00.

Monsieur Claude SUZAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 10 juillet 2020, aucune remarque n'étant formulée.

.../...

**Décisions prises par le Maire entre le 10 juillet 2020 et le 11 août 2020 dans le
2 cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du
26 mai 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° DECM202019 en date du 26 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

- DEMA202006 en date du 31/07/2020
Acceptation des devis établis en date du 27 juillet 2020 par la SARL David SOUMAILLE sise La Grangette à Revest-du-Bion 04150, pour effectuer des travaux sur la toiture du bâtiment communal de l'ancienne école pour la réfection de l'étanchéité de la souche de cheminée et sur la toiture de l'ancienne mairie pour la réfection du chéneau, pour un montant total de 1 716,00 € TTC
- DEMA202007 en date du 31/07/2020
Acceptation du devis établi en date du 31 juillet 2020 par le Groupe HYGIS sis 16 place de l'Oratoire à Poulx 30320, pour remplacer le moteur escargot de la hotte aspirante du bistrot communal, pour un montant de 1 500,00 € TTC
- DEMA202008 en date du 03/08/2020
Signature du bail de location pour le logement communal vacant de l'ancienne mairie, non meublé et au titre de la résidence principale de Madame Karine PONS, pour un loyer mensuel de 400,00 € à compter du 1^{er} septembre 2020

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

**3 Opérations d'investissement, plans de financement et demande de subventions
dans le cadre du CDST 2020/2022**

Monsieur le Maire expose la nécessité :

- De renouveler pour une période de 3 ans (du 01/07/2020 au 30 juin 2022) le contrat de cession de licence JVS Horizon Village Cloud permettant à la commune l'utilisation des différents logiciels métiers JVS (comptabilité, gestion du personnel, gestion des biens, gestion des emprunts, gestion de la population, état civil...);
- De remplacer la table réfrigérée du bistrot communal ;
- D'effectuer des travaux de fumisterie du logement communal de l'ancienne école afin de permettre aux locataires d'utiliser un poêle à granules ;
- De remplacer les chauffages électriques du logement communal de l'ancienne mairie afin de permettre aux locataires de réaliser des économies d'énergie.

Vu le contrat triennal à renouveler avec la SAS JVS MAIRISTEM sise 7 Espace Raymond Aron à Châlons-en-Champagne 51013, concernant l'acquisition de licence logicielle pour un montant annuel de 2 809,92 € TTC, soit 8 429,76 € TTC ;

Vu le devis établi par la SARL CFC sise 76 Chemin du Van Ouest à Bedoin 84410, concernant le remplacement de la table réfrigérée du bistrot communal pour un montant de 1 677,26 € TTC ;

Vu le devis établi par l'EURL RAPIFER sise Chemin de la Petite Bastide à La Tuilière 84490, concernant les travaux de fumisterie du logement communal de l'ancienne école pour un montant de 1 554,92 € TTC ;

Vu le devis établi par la SAS Matériaux SIMC sise Quartier Mougne à Sault 84390 concernant le remplacement des chauffages électriques du logement communal de l'ancienne mairie pour un montant de 1 443,01 € TTC ;

Considérant les modalités de mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022 ;

.../...

.../...

Considérant le montant de la dotation triennale du contrat de base sur la période 2020-2022 attribué à la commune et s'élevant à 75 600,00 € ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver les opérations décrites plus haut ;
- D'en adopter les plans de financement prévisionnels tels que détaillés ci-après ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental de Vaucluse les subventions pour la réalisation de ces opérations, dans le cadre du CDST 2020/2022 ;

Acquisition de la licence annuelle JVS Horizon Village Cloud 2020-2022	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	7 024,80 €	
Coût TTC	8 429,76 €	
Subvention CDST 2020/2022 (80 % du HT)		5 619,84 €
Total HT	7 024,80 €	5 619,84 €
Autofinancement (hors TVA)	1 404,96 €	
Autofinancement TVA	1 404,96 €	
Total Autofinancement TTC	2 809,92 €	

Remplacement de la table réfrigérée du Bistrot communal	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	1 397,72 €	
Coût TTC	1 677,26 €	
Subvention CDST 2020/2022 (80 % du HT)		1 118,18 €
Total HT	1 397,72 €	1 118,18 €
Autofinancement (hors TVA)	279,54 €	
Autofinancement TVA	279,54 €	
Total Autofinancement TTC	559,08 €	

Travaux de fumisterie du logement communal de l'ancienne école	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	1 362,23 €	
Coût TTC	1 554,92 €	
Subvention CDST 2020/2022 (80 % du HT)		1 089,78 €
Total HT	1 362,23 €	1 089,78 €
Autofinancement (hors TVA)	272,45 €	
Autofinancement TVA	192,69 €	
Total Autofinancement TTC	465,14 €	

Remplacement des chauffages électriques du logement communal de l'ancienne mairie	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	1 195,00 €	
Coût éco contribution	7,51 €	
Coût TTC	1 443,01 €	
Subvention CDST 2020/2022 (80 % du HT)		956,00 €
Total HT	1 202,51 €	956,00 €
Autofinancement (hors TVA)	246,51 €	
Autofinancement TVA	240,50 €	
Total Autofinancement TTC	487,01 €	

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les opérations telles que décrites dans la présente ;

DECIDE d'adopter les plans de financement tels que détaillés dans la présente pour la réalisation de ces opérations ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations, à signer tous documents et à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir les subventions nécessaires dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022 ;

.../...

.../...

PRECISE que les sommes seront inscrites au Budget.

4 Décision Modificative n° 01

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n° DECM202040 du 11 août 2020 approuvant les opérations d'investissement décrites ci-après et adoptant leurs plans de financements, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à leurs réalisations au budget de la commune :

- Renouvellement pour une période de 3 ans (2020 à 2023) du contrat de cession de licence JVS Horizon Village Cloud permettant à la commune l'utilisation des différents logiciels métiers JVS (comptabilité, gestion du personnel, gestion des biens, gestion des emprunts, gestion de la population, état civil...), pour un montant de 8 429,76 € TTC, soit 2 809,92 € TTC au lieu de 2 450,00 € TTC inscrits au budget primitif voté le 30 juin 2020 ;
- Remplacement de la table réfrigérée du bistrot communal, pour un montant de 1 677,26 € TTC ;
- Réalisation de travaux de fumisterie du logement communal de l'ancienne école afin de permettre aux locataires d'utiliser un poêle à granules, pour un montant de 1 554,92 € TTC ;
- Remplacement des chauffages électriques du logement communal de l'ancienne mairie afin de permettre aux locataires de réaliser des économies d'énergie, pour un montant de 1 443,01 € TTC ;

Par ailleurs, un déséquilibre d'un montant de 2,02 € entre les recettes inscrites au chapitre 021 de la section investissement pour 22 929,28 € et les dépenses inscrites au chapitre 023 de la section fonctionnement pour 22 927,26 € ayant été constaté au budget primitif voté le 30 juin 2020, il convient d'y apporter des modifications.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°01 du budget 2020 qui s'articule ainsi :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
Opération 100/Licences logicielles Chapitre 20 Article 2051/Concessions et droits similaires	359,92 €			
Opération 100/Licences logicielles Chapitre 13 Article 1323/Subventions Département			240,28 €	
Opération 104/Matériels Bistrot Chapitre 21 Article 2181/ Installations générales, agencements et aménagements divers	1 677,26 €			
Opération 104/Matériels Bistrot Chapitre 13 Article 1323/Subventions Département			1 118,18 €	
Opération 102/Logement ancienne école Chapitre 21 Article 2181/Installations générales, agencements et aménagement divers	1 554,92 €			

.../...

.../...

Opération 102/Logement ancienne école Chapitre 13/article 1323/Subventions Département			1 089,78 €	
Opération 115/Logement ancienne mairie Chapitre 21 Article 2181/Installations générales, agencements et aménagement divers	1 443,01 €			
Opération 115/Logement ancienne mairie Chapitre 13/article 1323/Subventions Département			956,00 €	
OPFI Chapitre 020 Dépenses imprévues		1 630,87 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	5 035,11 €	1 630,87 €	3 404,24 €	0,00 €
EQUILIBRE INVESTISSEMENT	3 404,24 €		3 404,24 €	

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
Chapitre 023 Virement investissement	2,02 €			
Chapitre 022 Dépenses imprévues		2,02 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	2,02 €	2,02 €		
EQUILIBRE FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 01 telle que détaillée dans la présente ;

AUTORISE les ouvertures, réductions ou virements de crédits correspondants.

5 Election du délégué et de son suppléant au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel régional du Mont Ventoux

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux et modifiant sa dénomination en Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux indiquant le nouveau principe de répartition du nombre de délégués ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** de la commune auprès du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux ;

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

**Le Conseil Municipal,
Après appel de candidatures,
Procède au vote au scrutin secret.**

Election du délégué titulaire

S'est porté candidat en qualité de titulaire :
Monsieur Bruno ROVELLI

.../...

.../...

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 07
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 07
- Majorité absolue : 04

Monsieur Bruno ROVELLI a obtenu 07 (sept) voix.

Monsieur Bruno ROVELLI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué titulaire**.

Election du délégué suppléant

S'est porté candidat en qualité de suppléant :
Monsieur Cyril BLANC

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 07
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 07
- Majorité absolue : 04

Monsieur Cyril BLANC a obtenu 07 (sept) voix.

Monsieur Cyril BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué suppléant**.

6 Questions diverses

- Après un signalement effectué auprès de la SPA de l'Isle sur la Sorgues, contact a été pris avec le Groupe SACPA qui propose à la commune, à compter du 01/01/2021, une offre complète pour la gestion des animaux divagant, blessés ou morts sur la commune, couplée à un service de capture et stérilisation des chats sans maître.
- Un espace lecture sera prochainement aménagé sous le préau de la mairie. Il permettra à chacun de déposer ou emprunter des livres, en accès libre à l'extérieur.
- Les peintures ou lasures du portail du local technique, de la rambarde du boulodrome, du poulailler vont être refaites.
- Des fleurs ne nécessitant pas d'apport en eau vont être replantées dans le village.
- Un devis va être demandé pour le remplacement des tables et bancs du plan d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h00

Fait à Saint-Trinit,
Le 13/08/2020

Le Secrétaire de séance,
Claude SUZAN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

